

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PARTICIPANTS	PRE REQUIS	PUBLICS CONCERNES
Groupe de 12 personnes maximum	Aucun	S'adresse à tous les membres du personnel souhaitant devenir SST, quelle que soit leur position dans la hiérarchie de l'entreprise. Elle s'adresse également aux personnes se destinant à devenir formateur SST.

OBJECTIFS :



Pratique et accessible à tout salarié, la formation est en principe dispensée sur le lieu et pendant la durée du travail par un moniteur d'entreprise ou un moniteur agréé avec, si possible, la participation du médecin du travail.

A l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Au cours des 2 journées, l'enseignement alterne entre théorie 40 % et pratique 60 %
Chaque module fait l'objet de mises en application des gestes de secours et d'exercices pratiques ou études de cas. Le temps consacré à la pratique permet ainsi aux stagiaires formés d'**appréhender concrètement et efficacement leur rôle de Sauveteur Secouriste du Travail.**

Mise à disposition de tout le matériel nécessaire pour la formation SST

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Animée par : Formateurs titulaires du Monitorat en Sauvetage Secourisme du Travail, à jour de leur formation continue.

EVALUATION / VALIDATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans **une grille de certification individuelle** (document INRS).

A l'issue de cette évaluation certificative, un **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs

Chaque candidat ayant participé et validé la formation reçoit :

- une **Attestation** individuelle de formation (article L 6353-1 du Code du Travail)
- son **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail personnel.** .
- un **support pédagogique**

PROGRAMME DE LA FORMATION

1ère demi-journée

Présentation de la formation et de son organisation

Le Sauveteur Secouriste du Travail

Les notions de base en prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

2ème demi-journée

Les actions « Protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir »

3ème demi-journée

Les actions «secourir suite »

4ème demi-journée

Les actions «secourir suite et fin »

Epreuves certificatives

Bilan de la formation